



CREPS DE BOURGOGNE
DIJON
ET
LIGUE DE BOURGOGNE
DE JUDO JUJITSU



CREPS de Bourgogne Dijon
15 rue Pierre de Coubertin 21000
Dijon
Tel : 03 80 65 46 12
Fax : 03 80 66 67 22
Email : cr021.formation@jeunesse-sports.gouv.fr
Site internet : www.creps-dijon.fr

Ligue de Bourgogne de Judo Jujitsu
15 rue Pierre de Coubertin 21000
Dijon
Tel : 03 80 66 74 77
Fax : 03 80 63 88 78
Email : bourgognejudo@wanadoo.fr
Site internet : www.bourgognejudo.fr

N° SIRET : 192100717000 11 N° de déclaration : 26.21.P.0005.21

Certificat de qualification professionnelle

Assistant Professeur d'Arts Martiaux option Judo - Jujitsu

**Une qualification professionnelle permettant d'encadrer en
toute autonomie et contre rémunération.**

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR LE CQP

Pour vous animateur ou futur animateur,

- Pouvoir animer contre rémunération
- Pour développer vos compétences
- Pour obtenir une première qualification

Pour vous Dirigeants d'association

- Pour offrir à vos adhérents une pratique sécurisée
- Pour diversifier votre offre d'activités

Date limite d'inscription :

14/11/2011



COMPETENCES

- La certification atteste :
- des compétences pour assurer une pratique sécuritaire visant l'intégrité physique et psychologique de toutes les catégories de pratiquants,
- des compétences pour prendre en compte les caractéristiques des différents publics afin d'adapter l'enseignement aux capacités psychologiques, physiques et physiologiques des élèves,
- des compétences pour veiller à la sécurité matérielle et l'hygiène des espaces de travail,
- des compétences dans les choix techniques à utiliser pour les différents publics et dans les modalités de la pratique (gestion des phases d'opposition ...).

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Elle se compose de 3 unités capitalisables (UC)

Chacune des UC doit être acquise.

1. UC 1 : ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ENSEIGNEMENT

- a. Etre capable de mobiliser les connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques dans le cadre de la pratique de la mention concernée,
- b. Etre capable de mobiliser les connaissances spécifiques de la pratique,
- c. Etre capable de mobiliser les connaissances pédagogiques pour une action d'enseignement,
- d. Etre capable de concevoir une action d'enseignement.

2. UC 2 : ETRE CAPABLE METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ENSEIGNEMENT DANS SA MENTION

- a. Etre capable d'encadrer un groupe de pratiquants de la mention concernée dans le cadre d'une action d'enseignement
- b. Etre capable de préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades et à un premier niveau de compétition.
- c. Etre capable de faire preuve de la maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques .

3. UC 3 : ETRE CAPABLE DE PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- a. Etre capable de comprendre le fonctionnement associatif de la structure employeur
- b. Etre capable de comprendre les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires-
- c. Etre capable de participer aux actions de promotion et de développement d'un club

CONDITIONS D'ACCES

- Etre titulaire du grade de ceinture noire 2ème dan judo jujitsu (possibilité d'inscription pour les 1^{er} Dan : se renseigner auprès de la ligue),
- Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation,
- Etre titulaire soit de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, soit de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1),

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois,
- réussir les épreuves de sélection,
- avoir un plan de financement, au plus tard le jour de la rentrée.

PLACES OUVERTES A LA FORMATION :

- 18 places ouvertes
- En dessous du seuil minimum de 8 candidats, la formation ne pourra pas être mise en œuvre.

DUREE DE LA FORMATION :

177heures dont

- 5 heures positionnement
- 120 heures en centre (CREPS de Bourgogne - Dijon)
- 12 heures : formation judo et personnes handicapées
- 40 heures de stage en situation pédagogique (En club)

CALENDRIER

- **Limite d'inscription :09/09/2011**

Test de sélection :26/11/2011

EPREUVE 1 : écrit

Sujet relatif à l'enseignement et la pratique du judo (2heures)

EPREUVE 2 : oral

Un entretien de 15 minutes, à partir d'un document écrit relatant l'(les)expérience(s)ducandidat dans l'mention, d'unC.V.et d'une lettre demotivation.

EPREUVE 3 : technique

Démonstrationdetout oupartie du Nage No Kata(Uke-Tori).

Kakari-Geiko(2 x2minutesUkeetToriavec despartenairesdifférents)enTachi-WazaetNe- Waza.
3randori de4minutesavec despartenaires différents(2debout et1au sol).

formation en centre

Du17 et 20 décembre 2011	23 heures
Du 21 au 22 janvier 2012	14 heures
Du 26 février au 2 mars 2012	42 heures
Du 22 au 27 avril 2012	35 heures
Du 19 au 20 mai 2012	16 heures

- **Certification**

4 et 5juin 2012

ASPECT FINANCIER

Epreuve de sélection : 25 €

Frais pédagogiques : 1700 €

AIDES AU FINANCEMENT

Des aides à la formation sont possibles en fonction du statut du candidat. Selon la nature de l'aide demandée, des démarches spécifiques sont à mener par le candidat et/ou par l'employeur auprès des organismes concernés.

Aides possibles à la formation pour les demandeurs d'emploi par :

- le Pôle Emploi et/ou mission locale: la demande se fait auprès d'un conseiller,
- le Conseil Régional : la demande se fait auprès du service formation professionnelle (Chèque formation, emploi tremplin)

Aides possibles à la formation pour les salariés par :

- AGEFOS PME ou UNIFORMATION :
 - financement possible par le plan de formation, décidé par l'employeur qui assume le coût de la formation et le salaire (formation pouvant être en dehors du champ d'activité du candidat),
 - financement possible par la professionnalisation, l'employeur faisant la demande auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (formation devant être dans le champ d'activité du candidat).
- FONGECIF : financement concernant des formations qui sont dans un champ d'activité autre que celui de l'entreprise, le candidat doit solliciter son employeur et obtenir son accord.

Aides possibles à la formation pour les candidats non mentionnés ci-dessus :

Se renseigner auprès du CREPS (service formation)